



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE BREBIERES**

SEANCE DU LUNDI 23 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Lionel DAVID, Président du CCAS, en suite de convocation en date du dix-sept février deux mil vingt-six.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Président, M. DELEBARRE Alain, Vice-président, M. TRIPLET Corentin, Mme BODNIEFSKI Marina, M. DEMOULIN Bertrand, Mme BELVERGE Maria, MME MOLARD Caroline, Mme SKRZYPCZYK Marie-Madeleine, Mme LIBERAL Christine, Mme DEVOS Catherine, Mme LOYEZ Cécile, Mme DUQUENNE Thérèse.

ABSENTS :

M. DEGELDER Mickaël	donne pouvoir à M. TRIPLET Corentin
Mme LIENARD Eva	donne pouvoir à Mme DEVOS Catherine
M. MOREAU Jean-Pierre	donne pouvoir à M. DAVID Lionel

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BODNIEFSKI Marina

Membres en exercice : 15
Quorum : 8

Présents : 12
Votants : 15

Vérification du quorum et énoncé des procurations – ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2025.

FINANCES

- 1- Présentation du rapport d'orientations budgétaires
- 2- Demande de versement des bons alimentaires

DECISIONS DU PRESIDENT – Décision prise depuis le 15 octobre 2025

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DEROULE DE SEANCE

Observations

Appel

➤ Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2025

Vous avez tous reçu le procès-verbal de la séance précédente du 21 octobre, transmis avec la convocation.

Avez-vous des questions ?

Silence.

Signature du procès-verbal par Monsieur le Président et Madame BODNIEFSKI, secrétaire de séance.

FINANCES

1- Présentation du rapport d'orientations budgétaires

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion du CCAS.

L'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales modifie le délai dans lequel doit se tenir le DOB avant le vote du budget primitif.

En M57, la présentation du ROB doit se tenir dans un délai maximum de 2 mois avant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information du conseil d'administration du CCAS.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires. Le débat d'orientations budgétaires doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Ce rapport donne lieu à un débat au Centre Communal d'Action Sociale. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Nous sommes dans une année d'élections municipales.

Le budget doit être voté pour le 30 avril au plus tard. Nous devons donc voter le DOB et le budget car la constitution du prochain CCAS aura lieu bien après la date limite de vote du BP.

Comme vous le savez, le CCAS est composé de membres élus par le Conseil Municipal et de membres nommés (représentants des associations de personnes handicapées, retraités, personnes âgées, œuvrant dans le domaine, de la lutte contre l'exclusion, etc.). On peut estimer une constitution du prochain CCAS début septembre.

D'où la nécessité de voter le DOB ce soir et le budget la semaine prochaine.

Je cède maintenant la parole à Madame LANG qui va vous présenter le rapport d'orientations budgétaires 2026.

Le ROB est annexé à la délibération.

Avez-vous des questions ?

T. DUQUENNE : Serait-il envisageable d'augmenter le montant de la subvention accordée aux associations ? Cela fait plusieurs années qu'elle est fixée à 400 €.

Monsieur le Président : Nous en reparlerons lors du vote du budget, prévu la semaine prochaine. Nous pourrions effectivement étudier la possibilité d'une revalorisation.

A. DELEBARRE : Oui, certaines personnes rencontrent des difficultés financières.

T. DUQUENNE : Le nombre de bénéficiaires augmente, notamment parmi les jeunes qui cherchent à s'en sortir.

A. DELEBARRE : La première étape consiste déjà à vérifier l'ensemble des droits auxquels ils peuvent prétendre.

Monsieur le Président : Nous déciderons collectivement du montant qui sera finalement attribué aux associations.

Avez-vous d'autres questions ?

S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote constatant la tenue de ce DOB.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité.

2- Demande de versement des bons alimentaires

Le CCAS verse depuis maintes années maintenant des bons alimentaires aux brebiérois en difficulté, sous conditions de ressources pour les périodes d'octobre à décembre et d'avril à juillet (7 mois sur 12).

Nous avons procédé à une augmentation de 6% lors de la séance du 11 mars 2025, pour les bons attribués à partir d'avril 2025. Les montants sont les suivants :

- 35.00 € pour 1 personne
- 50.00 € pour 2 personnes
- 64.00 € pour 3 personnes
- 78.00 € pour 4 personnes
- 92.00 € pour 5 personnes
- 105.00 € pour 6 personnes
- 8.00 € par personne supplémentaire

Pour rappel, une vingtaine de familles bénéficient chaque année de ces bons. Nous précisons également aux personnes qui sollicitent une aide financière qu'elles peuvent en faire la demande et que ces bons peuvent leur être attribués.

Je vous propose de reconduire ces bons pour la période d'octobre à décembre 2026 et d'avril à juillet 2027.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité.

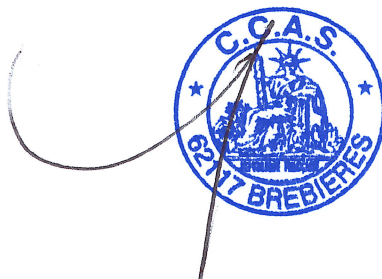
INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 20h08.

Fait à BREBIERES, le 23 février 2026.

Lionel DAVID,
Président du CCAS.

Marina BODNIEFSKI,
Secrétaire de séance.



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Marina Bodniefski, the secretary of the meeting.

Approuvé en séance le 9/3/2026
Publié le 12/3/2026
Affiché le 12/3/2026